

AFFAIRE N° 26/3. - Assainissement 5ème tranche - approbation de l'adjudication du 19 OCTOBRE 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 19 OCTOBRE 1970 a eu lieu l'ouverture des plis concernant les travaux d'assainissement (5ème tranche).

Les Sociétés S.O.C.E.A./C.F.E. conjointes et solidaires, ayant fait l'offre la plus avantageuse, ont été déclarées adjudicataires provisoires pour un montant de 178 265 288 Frs CFA, toutes taxes comprises.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le résultat de cette adjudication.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902, article 2 303-20 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Louis, le 5 janvier 1971  
Bon à l'effet  
i. Secretaire Général  
sur les Affaires Communales  
signé: Ch. Vejeux  
sur copie certifiée conforme  
e. Directeur des Affaires  
Financières  
Ch. Vejeux.